



Garantie de pose d'une serrure

Par **kenzo**, le **07/08/2020** à **00:34**

Bonjour,

En juillet 2019, mon serrurier a changé complètement la serrure de ma grille d'entrée or, 10 mois après, le pêne ne fonctionne plus, il reste bloqué, il est venu regarder et il me dit qu'une pièce est cassée à l'intérieur. Il a recommandé une serrure mais le fournisseur ne la fait plus. Je lui ai dit de m'en remettre une autre et de me faire un devis mais il ne répond pas 0 mes appels sauf pour me dire, 2 mois après, qu'il part en vacances et qu'il reverra en septembre. Je lui demande un rv pour septembre, il ne me répond pas.

Je voulais juste savoir si la serrure qu'il m' a posée est garantie ? Dois-je faire jouer la garantie ? Est-ce que je dois payer une autre serrure un an après ? Qu'elles sont les démarches que je dois effectuer ?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **07/08/2020** à **08:25**

Bonjour,

Tout professionnel doit la garantie légale de conformité sur le matériel qu'il vend, garantie de 2 ans...

Par **miyako**, le **09/08/2020** à **13:26**

Bonjour,

j'espère que vous avez bien conservé la facture d'origine .Faites jouer la garantie ,le serrurier doit v remplacer par un model similaire .

Si pas de réponse il faut envoyer une lettre recommandée AR.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **kenzo**, le **09/08/2020** à **21:48**

merci pour votre réponse mais dois je payer les frais de pose?

très cordialement